



# Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale  
20 septembre 2011  
Français  
Original: anglais

## Conférence générale

### Quatorzième session

Vienne, 28 novembre-2 décembre 2011

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

**Activités menées par l'ONUDI dans le cadre de la**

**Déclaration ministérielle de Vienne et du Plan**

**d'action des pays les moins avancés de 2009**

## Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés

### Rapport du Directeur général

En application de la résolution GC.13/Res.5 relative à la Déclaration ministérielle de Vienne et au Plan d'action des pays les moins avancés, le présent document donne des informations sur la suite donnée à cette résolution, sur les activités qui ont été entreprises et sur les manifestations qui ont été organisées en faveur des pays les moins avancés. En particulier, la Conférence sera informée des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV) ainsi que des préparatifs de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés, prévue à Vienne les 24 et 25 novembre 2011.

## I. Introduction

1. La troisième Conférence ministérielle des pays les moins avancés, qui avait été organisée à Vienne en décembre 2009 en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a principalement été consacrée à l'impact de la crise économique mondiale sur les capacités productives et le commerce des pays les moins avancés (PMA). Elle a débouché sur le Plan d'action des pays les moins avancés et la Déclaration ministérielle de 2009, dont la Conférence générale a pris note à sa treizième session (résolution GC.13/Res.5). Le Plan d'action avait pour objectif général de renforcer les capacités productives à l'appui du développement économique des PMA, le but étant de parvenir à la diversification économique des pays de manière à améliorer leur sécurité alimentaire et leurs capacités productives, et par là même de réduire leur

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



vulnérabilité aux chocs extérieurs. Le Plan d'action des PMA, de même que le Plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et l'Initiative pour le développement de l'agro-business et des agro-industries en Afrique (ID3A) encadrent le soutien apporté par l'Organisation aux PMA et constituent les trois grands axes sur lesquels s'articule l'Initiative de l'ONUDI pour le développement de l'agro-business.

2. Il est tenu particulièrement compte du Plan d'action et de la Déclaration ministérielle dans la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013 (IDB.35/8/Add.1). Une attention spéciale continue d'être accordée aux agro-industries, au renforcement des capacités commerciales (s'agissant notamment des normes et de la métrologie), au développement des petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'au transfert de technologies et de procédés de fabrication plus propres, comme l'énonce plus en détail le *Rapport annuel de l'ONUDI 2010* (IDB. 39/2, chapitre 3). Ce rapport rend compte de la manière dont l'ONUDI continue à mettre en œuvre des programmes portant sur la réduction de la pauvreté, l'accent étant mis sur les PMA.

## **II. Exemples de programmes et d'initiatives en faveur des pays les moins avancés**

3. Depuis la publication du *Rapport annuel de l'ONUDI 2010*, un certain nombre de programmes et d'initiatives majeurs ont été mis en œuvre. L'un des principaux programmes en faveur des PMA a été annoncé pendant la Conférence d'Istanbul. Il s'agit de l'Initiative ID3A: développement des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la formulation des politiques à l'appui des PME des pays les moins avancés à toutes les étapes de la chaîne de valeur. L'Initiative vise à doter l'Afrique d'un secteur agricole qui, d'ici à 2020, comprendra des chaînes de valeur agricoles hautement productives et rentables, qui établiront un lien efficace entre les petits et moyens producteurs agricoles et les marchés, assureront une offre de denrées alimentaires, de fibres, de fourrages et de produits combustibles à forte valeur ajoutée, contribueront à relever les revenus des agriculteurs, utiliseront les ressources naturelles de manière durable et généreront plus d'emplois de qualité. Le modèle de développement appliqué dans le cadre de l'Initiative adopte une plus large perspective du développement économique et de la réduction de la pauvreté, l'ONUDI faisant fonction de catalyseur pour mobiliser des ressources auprès d'institutions de financement du développement et, ce qui importe surtout, pour attirer des investissements privés. En République démocratique du Congo, le manioc, denrée de base qui assure l'alimentation et le revenu de 70 % de la population rurale, est l'un des trois produits visés par l'Initiative, avec l'huile de palme et le bois. L'objectif est d'améliorer les approvisionnements à Kinshasa et d'étoffer la fourniture d'huile de palme et de manioc dans trois provinces entourant la capitale. Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement japonais a dégagé un montant de 1,3 million de dollars pour créer une usine pilote de traitement des produits alimentaires à Kimpese, dans la province du bas Congo. À compter du milieu de 2011, l'ONUDI espère accroître le nombre de pays associés à cette initiative et développer encore les activités en aval.

4. Dans le domaine du renforcement des capacités commerciales, une importante activité de l'ONUDI a été lancée en Haïti, l'un des pays les plus pauvres du monde,

avec le soutien de l'Union européenne (UE). Le programme a pour objet de renforcer la capacité exportatrice du pays et d'améliorer sa compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux. Cette initiative vise principalement à mettre en place un organe national de normalisation de manière à créer un environnement qui permettra d'appuyer le processus de reconstruction, de favoriser les exportations et de contribuer à la protection des consommateurs face aux importations de produits de mauvaise qualité. En 2008, la première phase de ce projet, assortie d'une dotation de 440 000 euros, a débuté avec la collaboration du Ministère du commerce et de l'industrie. L'ONUDI a mis en place les locaux, formé le personnel et travaillé avec le Gouvernement à l'élaboration d'une loi sur les normes et la qualité. L'Union européenne a récemment affecté 600 000 euros à la deuxième phase du projet qui devrait débuter avant la fin de 2011. L'ONUDI estime qu'un montant de 15 à 20 millions d'euros devrait être investi sur 20 ans pour mettre en place un service national dynamique de contrôle de la qualité qui permettra aux entreprises haïtiennes de satisfaire aux exigences du marché sur le plan international.

5. Un exemple qui témoigne du rôle fondamental de l'énergie et de l'accès à l'énergie pour les PMA est le Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui est situé au Cap-Vert et appuyé par l'ONUDI. Le Centre jouera un rôle décisif dans les mesures visant à encourager la création de marchés de l'efficacité énergétique dans la région. Dans le cadre du Programme stratégique de l'énergie en Afrique de l'Ouest du Fonds pour l'environnement mondial, le Centre devrait attirer des investisseurs et libérer l'énorme potentiel d'énergies renouvelables dans la région. L'ONUDI joue le rôle pilote dans la mise en œuvre du programme du Fonds qui appuie un certain nombre de projets sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les 15 pays de la CEDEAO, ainsi qu'au Burundi, en Mauritanie et au Tchad. Au titre de ce programme, l'ONUDI exécute des projets visant à créer des miniréseaux dans cinq PMA: Gambie, Guinée, Libéria, Sierra Leone et Tchad. Ces réseaux seront mis en place au moyen de petites centrales hydroélectriques, de générateurs photovoltaïques et de systèmes bioénergétiques.

6. Il est admis que l'autonomisation des femmes, et en particulier l'autonomisation économique, a une incidence favorable majeure sur la croissance économique durable et le développement industriel durable. Dans les programmes qu'elle mène en Afghanistan et au Mali, l'ONUDI s'emploie à intégrer les femmes dans le processus de la croissance et du développement, ce qui a des effets multiplicateurs positifs pour les ménages, les collectivités et, en fin de compte, les économies nationales. Au Mali, l'ONUDI a mis en place trois centres pilotes dans les régions de Dioila, Segou et Sikasso, en partenariat avec le Ministère de la promotion de la femme, le Ministère de l'industrie et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces centres pilotes reçoivent des fonds du Gouvernement luxembourgeois et de l'ONUDI. Le projet, d'une durée de cinq ans, doit être exécuté jusqu'en 2013 sur la base d'un financement d'un million d'euros environ. Il dessert un millier de femmes dans 100 des plus pauvres villages du sud du pays. En février 2011, l'ONUDI a lancé un projet à Nangarhar, en Afghanistan, pour répondre aux besoins des petits exploitants et des agro-industries artisanales, en particulier celles dirigées par des femmes travaillant à domicile. Le projet vise principalement à fournir à ces femmes le matériel nécessaire pour développer leurs produits et à leur dispenser une formation à l'entrepreneuriat afin qu'elles soient à

même d'écouler leur production sur les marchés. Quelque 1 800 personnes en tireront directement parti et un bien plus grand nombre dans la région en bénéficieront également grâce aux effets d'entraînement. La province de Nangarhar affiche la plus forte densité démographique et un niveau élevé de pauvreté, qui a été encore aggravé par la dernière inondation survenue au milieu de 2010.

### **III. Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, 9-13 mai 2011, Istanbul**

7. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV), qui s'est tenue du 9 au 13 mai 2011 à Istanbul, a joué un rôle de la plus haute importance en faveur de la promotion de ces pays. L'ensemble du système des Nations Unies, les États Membres (représentés par 36 chefs d'État et de gouvernement et 96 ministres) ainsi que des organisations internationales et régionales compétentes ont à cette occasion étroitement collaboré et adopté la Déclaration d'Istanbul (document A/CONF.219/L.1)<sup>1</sup> et le Programme d'action d'Istanbul (document A/CONF.219/3)<sup>2</sup> après des mois d'intenses négociations. Le Programme représente un accord mutuellement consenti entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Il prévoit une feuille de route globale à l'appui des économies des PMA et souligne une nouvelle fois la nécessité d'une transformation structurelle de leur environnement socioéconomique au cours de la prochaine décennie, 2011-2020. Plus ambitieusement, le Programme fixe comme objectif de diviser par deux le nombre des pays les moins avancés au cours de cette prochaine décennie.

8. Le Programme d'action d'Istanbul accorde un niveau élevé de priorité à la transformation structurelle des économies des PMA. Il fixe huit priorités en matière de développement et met l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités productives en tant que multiplicateurs du développement. Les principaux éléments énoncés dans le Programme sont notamment les suivants: initiative du secteur privé, commerce, investissements, technologie et coopération Sud-Sud. Ces grandes priorités constituent le fondement de l'action menée par l'ONUDI dans les pays les moins avancés.

9. Tout au cours de l'année 2010, l'ONUDI a assisté à diverses conférences préalablement à la PMA IV. Le Directeur général a participé à une réunion ministérielle tenue au Portugal sur la mobilisation de ressources financières à l'appui du développement des PMA. En coopération avec les autorités turques, l'ONUDI a organisé avec succès des ateliers et des réunions qui ont utilement contribué aux débats intervenus lors de la PMA IV. En particulier, l'atelier conjoint avec le Conseil de recherche scientifique et technologique de la Turquie (TÜBİTAK), organisé en février 2011 sur la science, la technologie et l'innovation en faveur des PMA, a aidé à recenser les besoins de ces pays dans le domaine de la science et de la technologie.

---

<sup>1</sup> Actuellement consultable dans sa version préliminaire uniquement, à l'adresse <http://ldc4istanbul.org/uploads/IstanbulDeclaration.pdf>.

<sup>2</sup> Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, consultable à l'adresse <http://ldc4istanbul.org/uploads/IPoA.pdf>.

10. Au cours de la Conférence, l'ONUDI a participé à trois manifestations parallèles: a) une réunion sur le renforcement des capacités productives et le rôle du secteur privé dans les PMA; b) une réunion conjointe avec le Groupement interinstitutions pour la coordination concernant le commerce et la capacité de production; et c) un débat, animé par le Directeur général, sur le renforcement du rôle des PME dans les chaînes de valeur des agro-industries.

#### **IV. Quatrième Conférence ministérielle des pays les moins avancés, 24-25 novembre 2011, Vienne**

11. Compte tenu de la dynamique imprimée par la PMA IV, la quatrième Conférence ministérielle des pays les moins avancés, prévue à Vienne en novembre 2011 sur le thème "La voie à suivre", permettra d'énoncer des propositions et des mesures concrètes qui contribueront à une mise en œuvre efficace du Programme d'action d'Istanbul. L'ONUDI se propose d'élaborer une stratégie en faveur des PMA ainsi qu'un document cadre global de programme et des initiatives thématiques à titre de prestations concrètes.

12. S'agissant de la coopération Sud-Sud, l'ONUDI articulera ses futurs programmes de coopération technique sur un certain nombre d'initiatives importantes annoncées lors de la PMA IV qui apporteront un soutien majeur auxdits programmes. Ces initiatives sont les suivantes:

a) Le Gouvernement turc, pays hôte de la PMA IV, se propose d'allouer chaque année, à compter de 2012, un montant de 200 millions de dollars à des projets et programmes en faveur des PMA;

b) Un Centre international pour la science, la technologie et l'innovation, consacré aux PMA, sera créé en Turquie et il devrait servir de banque de technologies pour aider les PMA à accéder à des technologies essentielles et à élaborer des programmes de transfert de technologie. Cette initiative dotée d'un budget total de 5 millions de dollars, sera coordonnée par le Conseil de recherche scientifique et technologique de la Turquie (TÜBİTAK) en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture (UNESCO) et l'ONUDI;

c) Un Centre sur l'agriculture internationale pour les pays les moins avancés sera créé en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en vue d'appuyer des initiatives de portée globale telles que l'Initiative pour le développement de l'agro-business et des agro-industries en Afrique (ID3A);

d) Le Gouvernement turc a également déclaré qu'il était décidé à faire passer sa contribution financière de 2 milliards de dollars actuellement à 12 milliards d'ici 2020 dans des domaines comme l'agriculture, les agro-industries, les infrastructures, les industries manufacturières, l'énergie, l'eau, les industries extractives et le tourisme. La mise en place d'organismes de promotion des investissements visant à renforcer encore le soutien technique apporté aux PMA s'inscrit également dans le cadre de l'engagement contracté par le Gouvernement.

## **V. Mesures à prendre par la Conférence**

13. La Conférence souhaitera peut-être prendre note des informations communiquées dans le présent document.

---